

Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Aménagement Urbain  
Domaine Urbanisme

## DÉCISION MUNICIPALE N°2023-11-18

**Objet : Convention d'occupation temporaire travaux – Sondages Géotechniques**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-22A du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire,

Considérant que la Commune de Bagnols-sur-Cèze souhaite créer une passerelle dédiée aux modes doux pour traverser la Cèze, parallèlement au pont Robert Schuman,

Considérant que cet ouvrage nécessite de réaliser des sondages géotechniques à proximité du positionnement futur de l'ouvrage, afin d'en définir précisément les caractéristiques techniques,

Considérant que les zones d'investigations étant situées sur une parcelle privée, le maître d'ouvrage s'est rapproché des ayants droit afin de solliciter leur autorisation d'intervenir et de définir les modalités associées,

### DÉCIDE

- de signer avec la SCI ENTREPONT représentée par Monsieur CHARMASSON Jean Claude, Monsieur CHARMASSON Bernard, Monsieur CHARMASSON Jean, la Société d'exploitation de serrurerie André CHARMASSON représentée par Monsieur CHARMASSON Jean et la société PAME représentée par Monsieur Pierre-Adrien FOUILLAND, la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section BC n° 124 pour la réalisation de sondages géotechniques, pour une durée d'une semaine.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
le 09 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

